

Revalorisations pour les Prag, les Prce, les Contractuels et les Itrf

Prag, Prce, Contractuels, Itrf contrairement à d'autres catégories de l'enseignement supérieur et de la recherche, vous êtes les seuls à ne pas avoir bénéficié d'une réelle revalorisation de vos primes. Ceci traduit une déconsidération inadmissible, surtout après les efforts que vous avez consentis depuis 2020 au nom de l'intérêt général.

Nous agissons déjà depuis des mois pour que vous puissiez bénéficier comme les enseignants-chercheurs :

- vous aussi et autant de la « **valorisation de l'investissement pédagogique à égale dignité avec les fonctions de recherche** » (extrait du Ripec),
- vous aussi et autant de la « **valorisation de l'engagement dans les tâches d'intérêt général** » (activités administratives) (extrait du Ripec)
- vous aussi et autant de la « **récompense des efforts de chacun, quel que soit son corps d'appartenance** » (ou sa qualité de contractuel) (extrait du Ripec).

Nous sommes les premiers, voire les seuls à :

- **Faire remonter**, par notre [lettre du 31 mai 2022](#) au ministère de l'Enseignement supérieur, votre **colère** à l'égard de ce **mépris** et de cette **discrimination** et à **réclamer** et **justifier**, en fait et en droit, l'**égalité de traitement** en ce qui concerne la **revalorisation de vos primes**,
- consacrer notre première [audience du 13 juillet 2022](#) au Mesr à la demande de la **réécriture des textes** pour y **mettre en œuvre cette égalité de traitement**,
- avoir [interpellé oralement et directement la Ministre de l'Esr](#) au Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (Cneser) du 13 septembre 2022 pour obtenir cette égalité de traitement,
- **avoir déjà intenté des actions en justice** et à avoir adressé une réclamation à l'Organisation Internationale du Travail pour qu'il **soit mis fin à cette discrimination** que vous subissez en matière de revalorisation des primes,
- avoir [saisi en mai 2022 le Comité Européen des Droits Sociaux \(Ceds\)](#) pour que l'administration ne puisse plus **vous sanctionner arbitrairement (licenciement ou mutation d'office dans le second degré)** en vous soustrayant aux juridictions universitaires de pairs et plus généralement pour que vous soyez reconnus à part entière comme des enseignants du supérieur (liberté académique et tout ce qui en découle).

Et au delà, pour les Prag, Prce, Contractuels, nous voulons :

- **adapter toutes les dispositions statutaires et réglementaires à la nature universitaire de vos missions et fonctions**, car vous subissez tous les inconvénients de l'autonomie des universités sans en tirer aucun avantage, notamment en matière d'évaluation, de promotion, d'évolution de carrière, de décompte des heures de service, de rémunération des heures supplémentaires, de congés de maladie et de primes,

- obtenir la **diminution de votre charge d'enseignement** en prenant en considération votre activité commune avec les enseignants-chercheurs, inhérente à l'enseignement supérieur, de vous tenir au courant des avancées de la recherche et d'en diffuser les résultats dans vos enseignements,
- **valoriser votre activité de recherche et votre doctorat en facilitant votre intégration dans un corps d'enseignant-chercheur**, en favorisant un plus large octroi de **décharges de service** ou de congé de formation professionnelle pour travailler à l'obtention d'un **doctorat ou d'une habilitation à diriger des recherches**, pour prendre en considération le temps requis pour trouver un emploi d'enseignant-chercheur ou obtenir une habilitation à diriger des recherches,
- faire **prendre en compte votre doctorat et vos années d'études associées pour le calcul de votre ancienneté et de votre retraite d'agent de la fonction publique**.
- mettre fin à tous les autres traitements discriminatoires dont vous êtes victimes.

Pour être informé des textes et des vidéos qui vont détailler nos analyses, revendications et actions, [abonnez-vous](#).

<https://prag-prce.blogspot.com>

<https://twitter.com/PragPrce>

https://www.youtube.com/channel/UCnfyfZRRsY_6FYqUkWkStbA

Pour les agents contractuels, nous revendiquons :

- la fin des retards de paiement, des pressions hiérarchiques, du mépris et d'une flexibilité démesurée,
- une formation initiale préalable à la prise de poste et un accompagnement adapté,
- une réelle prise en compte des difficultés d'exercice,
- un droit à une formation de qualité, sur le temps de travail, permettant de **préparer sereinement et efficacement les concours de recrutement**,
- de réelles possibilités d'évolution de carrière et une meilleure prise en compte des services de non titulaire lors du reclassement comme titulaire.
- la cessation de tous les autres traitements discriminatoires dont vous êtes victimes.

<https://sages-ecs.blogspot.com/>

<https://twitter.com/EcsSages>

<https://www.facebook.com/people/SAGES-ECS/100087356134898/>

<https://www.youtube.com/channel/UC8yuDCze1652-Plesft6ikg>

Pour les personnels Itrf, nous revendiquons :

- des primes équivalentes à celle des personnels placés sous gestion régionale,
- un déblocage des **évolutions de carrière** avec augmentation du nombre de postes et développement des listes d'aptitude.

http://www.sncl.fr/1/ripec_2023_les_itrf_se_contenteront_des_miettes_3282989.html

Pour tous les personnels (salaires, retraite) :

- **augmentation des salaires** tenant notamment compte de **l'inflation** et de la valeur ajoutée des services effectués,
- défense du Code des pensions civiles et militaires de **retraite**,
- **refus du recul de l'âge de départ en retraite**,
- maintien du calcul du montant de la pension civile sur **la base de l'indice détenu durant les six derniers mois de la carrière**. Opposition à une retraite par points.

Pour que soient incarnées et défendues toutes ces revendications au Comité Social d'Administration Ministériel (Csam) de l'Enseignement supérieur et de la recherche, le vote utile est celui pour la liste Sages & Sncl par vote électronique.



[Télécharger notre liste de candidats pour ce scrutin](#)

[Notre page spéciale élections professionnelle 2022](#)